

NOTES

DESTINATAIRES : Parents éducateurs d'enfants en enseignement à la maison de 4e et 5e secondaire

EXPÉDITEURS: Mijanou Gravel, responsable de la sanction des études

Francine Beaulieu, conseillère pédagogique dispense de fréquentation scolaire Jean-Maxime Robillard, conseiller pédagogique dispense de fréquentation scolaire

DATE: 24 mai 2023

OBJET: Épreuves, unités pour l'obtention du DES et dossiers de consignation

Bonjour,

Nous tenons à vous informer de quelques éléments essentiels concernant les enfants de 4^e et 5^e secondaire qui reçoivent un enseignement à la maison.

Information concernant les unités et l'obtention du DES :

Nous vous invitons à consulter le document *Renseignements concernant l'obtention du diplôme d'études secondaires* disponible via le lien suivant pour prendre connaissance des exigences en vue de l'obtention du DES.

https://csssamares.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/enseignement-a-la-maison/#Eleves-4-5-secondaire

Épreuves 2023-2024

Épreuves session mai-juin 2024

Il est important de vous mentionner que les épreuves **ministérielles** sont obligatoires. La présentation d'un portfolio au Ministre ne permet pas de certifier des acquis, car l'évaluation de celui-ci est réalisée sous la forme d'une appréciation qualitative.

À partir du mois d'octobre 2023, vous pourrez remplir un formulaire (annexe 1) disponible sur le site du Centre de services scolaire des Samares.

https://csssamares.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/enseignement-a-la-maison/#Ecrit_de_gestion-Formulaires

À la suite de l'inscription de votre enfant, vous recevrez **au mois d'avril**, un calendrier des dates d'épreuves.

Voici l'information reçue en 2021 de la part de la Direction de l'enseignement à la maison au sujet des épreuves uniques obligatoires :

Dès l'année scolaire 2021-2022, en plus des évaluations choisies par les parents pour évaluer la progression de l'enfant, ce dernier devra se soumettre à toute épreuve imposée par le ministre. La passation de l'épreuve ministérielle devra avoir lieu au plus tard au terme du projet d'apprentissage au cours duquel le contenu enseigné aura couvert les objectifs visés par le programme de la matière évaluée. De plus, l'horaire officiel des épreuves ministérielles devra être respecté.

Épreuves session décembre 2023 - janvier 2024

La session d'épreuves du mois de décembre est davantage réservée pour les reprises d'épreuves (voir tableau explicatif à la page suivante). Pour les enfants qui termineront des apprentissages en décembre (situation exceptionnelle), il faudrait communiquer avec Madame Mijanou Gravel afin de voir les différentes possibilités.

TABLEAU EXPLICATIF - REPRISE D'ÉPREUVES 2023-2024 ou SITUATION EXCEPTIONNELLE (fin des apprentissages)

(Remplir seulement ce tableau si votre enfant doit reprendre une épreuve ou en cas de situation exceptionnelle) (Cocher l'épreuve à reprendre et le moment de reprise)

La session d'épreuves du mois de décembre est davantage réservée pour les reprises d'épreuves. Pour les enfants qui termineront des apprentissages en décembre (situation exceptionnelle), il faudrait communiquer avec Madame Mijanou Gravel afin de voir les différentes possibilités.

Nom de l'enfant :				
Code permanent :				
Adresse courriel :				
No de téléphone :				
Matières de 4 ^e secondaire				
ÉCHEC en juin 2023	REPRISES POSSIBLES	COMMENTAIRES		
☐ Fra 4 ^e secondaire	☐ Décembre — janvier 2023-24 <u>ou</u> ☐ Mai — juin 2024			
☐ Anglais 4 ^e secondaire	☐ Décembre – janvier 2023-24 ou ☐ Mai – juin 2024	Si votre enfant doit reprendre une épreuve, vous pouvez remplir le document ci-joint et le retourner par courriel à enseignement.maison@csssamares.go uv.qc.ca, et ce, avant le 1er octobre 2023.		
☐ Mathématique 4º secondaire	 Décembre − janvier 2023-24 <u>ou</u> Mai − juin 2024 			
Science et technologie Science et technologie de l'environnement 4 ^e secondaire	☐ Décembre – janvier 2023-24 ou ☐ Mai – juin 2024			
Histoire du Québec et du Canada 4 ^e secondaire	☐ Décembre – janvier 2023-24 ou ☐ Mai – juin 2024			
Éthique et culture religieuse 4 ^e secondaire	☐ Décembre – janvier 2023-24 (À confirmer) ou ☐ Mai – juin 2024			
Arts plastiques 4 ^e secondaire	☐ Mai – juin 2024			
☐ Musique 4 ^e secondaire	☐ Mai – juin 2024			

Matières de 5 ^e secondaire			
ÉCHEC en juin 2023	REPRISES POSSIBLES	COMMENTAIRES	
☐ Monde contemporain	☐ Mai – juin 2024	Si votre enfant doit reprendre une épreuve, vous pouvez remplir le document ci-joint et le retourner par courriel à enseignement.maison@csssamares.gouv.qc.ca, et ce, avant le 1er octobre 2023.	
Éducation financière	☐ Mai – juin 2024		
Arts plastiques 5 ^e secondaire	☐ Mai – juin 2024		
Musique 5e secondaire	☐ Mai – juin 2024		
Fra 5 ^e secondaire	 □ Décembre – janvier 2023-24 <u>ou</u> □ Mai – juin 2024 		
Anglais 5 ^e secondaire	☐ Décembre – janvier 2023-24 ou ☐ Mai – juin 2024		
Mathématique 5 ^e secondaire	☐ Mai – juin 2024		

Dossiers de consignation dans certaines matières :

Projet personnel d'orientation Sensibilisation à l'entrepreneuriat Éducation physique et à la santé Arts plastiques

Tous les dossiers de consignation sont disponibles via notre site web : https://csssamares.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/enseignement-a-la-maison/#Eleves-4-5-secondaire

Les cours exploration à la formation professionnelle et le projet intégrateur ne seront pas offerts.

Il n'y a pas de dossier de consignation en musique. Voici les précisions :

L'épreuve de musique comprend 3 volets : création, interprétation et appréciation. L'élève doit créer une œuvre, doit interpréter deux œuvres de son choix et aura à répondre à des questions d'appréciation (voir le document *Cours complémentaires*).

Préparation aux épreuves et consultation des épreuves :

Le ministère de l'Éducation a produit un guide à l'intention des parents concernant les épreuves ministérielles : http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/examens-et-epreuves/guides-a-lintention-des-parents/

Précisions concernant la consultation d'épreuves ministérielles des années antérieures :

Les enfants pourront consulter les épreuves ministérielles d'années antérieures. Tout comme dans nos écoles, il n'est pas permis aux parents d'assister à la consultation d'épreuves. Si votre enfant est intéressé, il faudra l'indiquer en complétant le formulaire (Annexe 1) pour l'inscription aux épreuves. Il ne sera pas possible d'obtenir des copies des épreuves ou de prendre des photos de celles-ci. Le but est que votre enfant puisse se familiariser avec la présentation des épreuves, le type de questions et de tâches pouvant se retrouver dans les épreuves ministérielles. Des conseillers pédagogiques guideront vos enfants dans l'exploration de l'épreuve. En ce qui concerne les épreuves locales, par exemple, éthique et culture religieuse, éducation financière..., il n'y a pas de consultation d'épreuves locales étant donné le caractère confidentiel au niveau régional. Toutefois, ces épreuves sont élaborées en conformité avec le programme et la progression des apprentissages ainsi que des cadres d'évaluation disponibles sur le site du ministère de l'Éducation.

Pour toute question, merci de nous faire parvenir un courriel à l'adresse suivante : enseignement.maison@csssamares.gouv.qc.ca.